



Xavier Cantal et Pierre Perron

LE GRAND PAYSAGE DE LA VALLÉE DE L'ERDRE

une civilisation de la nature

storyboard du film

vs-productions
LIBERTE DES FEUILLES

XAVIER CANTAL & PIERRE PERRON

LE GRAND PAYSAGE DE LA VALLÉE DE L'ERDRE

STORYBOARD DU FILM

VS-productions

LIBERTÉ DES FEUILLES

2015

LA QUESTION DU PAYSAGE

Dans son atelier, Pierre Perron poursuit ses recherches sur les images que l'on se fait de notre monde. Les dessins empilés dans les cartons, les tableaux couvrant les murs, les affiches dans les meubles à plan, les textes, les photos, les films dans l'ordinateur, en témoignent. Et par la porte-fenêtre de son observatoire, le visiteur découvre le panorama d'une large rivière reposant entre ses deux rives arborées, l'Erdre.

Ce paysage qu'il regarde, dessine, peint, décrit, interprète, interroge, devant "ce miroir qu'il lui tend", ce paysage qu'il nous montre et qu'il nous démontre, se révèle à nos yeux dans toutes ses perspectives. Ce que l'on embrasse d'un regard, est aussi le résultat de la volonté des hommes. Répondre à la question du paysage, c'est à la fois décrire une image et comprendre une culture.

Le paysage s'épanouit dans un espace et une temporalité propices au langage cinématographique. En 2008, Pierre et moi, nous avons réalisé un travelling numérique de 16 minutes pour illustrer un court texte autobiographique de Jules Verne, décrivant son parcours initiatique. Pendant la descente de l'estuaire de la Loire vers l'Océan, "les rives semblaient se déplacer latéralement comme ces panoramas de théâtre qui se déroulent d'une coulisse à l'autre".

Le paysage du 21^{ème} siècle est bousculé par la toute-puissance des ingénieries et des techniques de l'homme moderne, capable de bâtir une ville nouvelle en dix ans, là où ses prédécesseurs édifiaient des cathédrales en sept siècles. La ville grandit vite, colonise des surfaces sur de grandes échelles, consomme des espaces naturels qu'elle nomme "délaissés".

Le grand paysage de la Vallée de l'Erdre, après quinze siècles d'existence est soumis à la forte pression de l'étalement urbain.

Regarder un pays et en comprendre les raisons, c'est donc découvrir l'histoire de ses habitants et définir les conditions de la présence et de l'état d'un paysage humain. Ce film nous engage dans la réflexion documentée et sensible à l'opposé d'une pensée "hors-sol".

Le paysage vivant s'impose comme une donnée fondamentale de notre culture.

Xavier Cantal

LA RAISON D'UN FILM

Beaucoup d'entre nous sont sensibles à la beauté de leur pays sans la concevoir vraiment, en oubliant même qu'ils participent collectivement à la création d'une grande œuvre composée de bâtiments, de parcs, de jardins, de bois et de champs, cultivés en vis à vis, d'un versant à un autre.

Le paysage se définit comme l'aspect du pays que nous habitons, ou du pays que nous visitons. L'intensité de notre culture urbaine nous a fait oublier graduellement qu'il y a aussi une nature cultivée et que ces grands espaces encore vivants ne sont pas de simples objets de consommation foncière.

Cette féconde et foisonnante "zone humide" qu'on appelle la rive, est, par définition, la transition végétale filtrante entre le versant et le plan d'eau. Cette rive naturelle est cultivée au gré de ses occupants. Elle est le fondement même de la création d'un paysage de rivière. Elle reste à l'évidence un élément indissociable de l'ensemble du Pays de la Vallée de l'Erdre que nous prenons en exemple dans ce film.

Entre les frondaisons et les échappées sur les versants, sur un sol fertile, se déroule la variété des séquences paysagères qui sont offertes à la vue des cent mille spectateurs qui visitent

chaque année par la voie royale du tourisme fluvial, ce grand théâtre de verdure dont les riverains sont les acteurs.

L'imposition d'une voirie au bord de la rivière interdirait aux habitants de pratiquer le jardinage des rives naturelles et vivantes. Les perspectives sur les versants se fermentaient aussitôt. Le site banalisé perdrait la raison de son classement. Dans la dernière version numérisée de l'Atlas des Paysages de la Loire Atlantique, le *Grand Paysage classé de la Vallée de l'Erdre* est désormais relégué dans la rubrique "Les paysages littoraux et de Marais". De plus, il est introuvable sur ses cartes. La Vallée de l'Erdre disparaît dans deux "sous-unités paysagères", au nord, "Marais", et au sud, "La ville rivulaire" (en clair, La ville des ruisseaux). Ce paysage aurait-il cessé de plaire? À l'inverse du respect que les habitants de cette vallée portent aux lois qui la protègent, un programme politique indéfini semble vouloir ignorer les impératifs de la conservation d'un paysage vivant admiré depuis des siècles. Ce film a donc pour objet d'inviter nos concitoyens à pratiquer dans la durée et avec bonheur, la culture du paysage.

Pierre Perron



Les États de l'Erdre, six éléments d'une série de vingt vues sur le goulet de Gachet relevées pendant l'été 2001

L'eau de ma rivière charrie des vases en suspension et ces vases contiennent en poudres très fines, l'or, l'argent, le quartz et le mica de la Bretagne tellurique. Quand parfois l'haleine du vent cesse d'en ternir la surface, c'est le tain qu'elle ajoute à la réflexion de son miroir pour mieux me montrer, alors que je me penche au dessus d'elle, le ciel dans son exacte inversion. Quand je me couche tout près du bord, la direction de mon regard qui vole sur l'eau à quelques centimètres au-dessus d'elle, pendant trois kilomètres, me permet de définir cet espace aérien par l'une de ses dimensions qui me paraît la

plus troublante, la profondeur. Plus rien ne peut retenir la portée de ma vision quand elle fuit vers l'infini, aussi près de la surface lisse de ce grand miroir horizontal. Sur une si longue distance, j'ai la preuve de la propagation rectiligne de mon regard qui se dirige à fleur d'eau - comme celle de l'écoute d'ailleurs - pour percer et percevoir l'ordonnance géométrique qui sous-tend ce monde flottant, jusqu'à me donner le sentiment du vertige pendant l'exercice de mes sens à l'affût.

Pierre Perron, *Moment donné*, octobre 2001

IMAGES ET PAROLES DU FILM

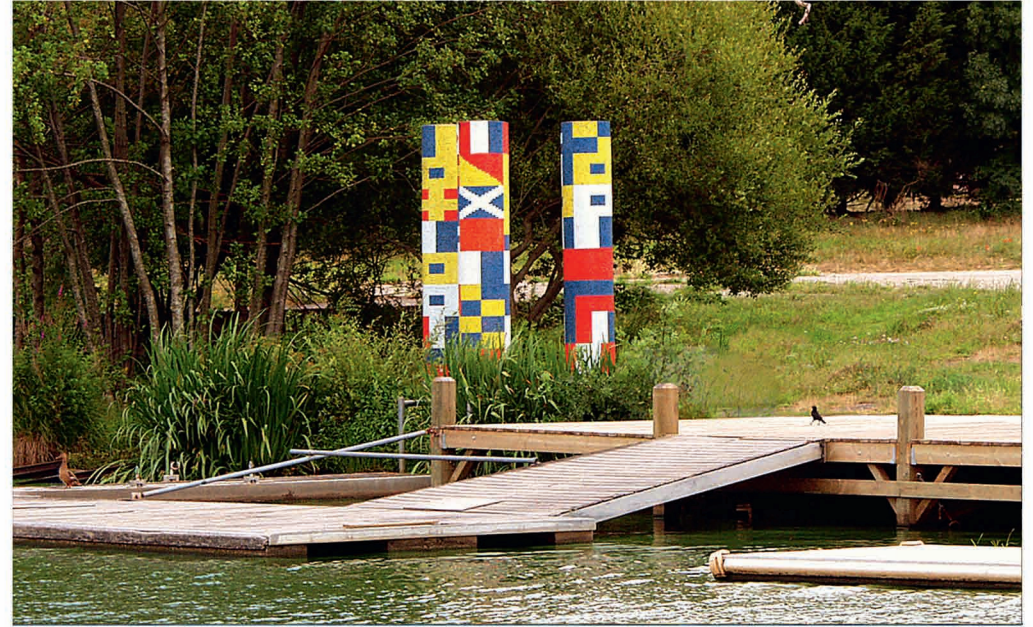
Le storyboard intitulé *Le grand Paysage de l'Erdre* est un outil préparant la réalisation d'un film.
Il prévoit la composition des séquences filmées et des paroles qui les accompagnent.
Sa publication décrit avec précision le projet et les intentions de ses auteurs.
Suivant les circonstances du tournage, de légères modifications,
dans la mesure où elles n'altèrent pas la pertinence de leur propos,
pourront se produire au cours de sa réalisation.



[Le cortège de l'an 2000, Mission 2000 en France]

Le Grand Paysage de la Vallée de l'Erdre, dans son ensemble et dans sa composition, est une œuvre de l'esprit née dans un lieu d'exception. Nous devons transmettre aux générations futures, cette vivante création cultivée depuis toujours par la communauté des habitants de la vallée.

Ce cortège de quarante couples représente autant de générations qui se succèdent pendant mille ans. Il nous rappelle que nous partageons tous cette responsabilité: la survivance de l'humanité.



[Les vivants piliers de l'Erdre, commande publique, 1987]

C'est avec le vif sentiment d'investir un lieu inspiré, que j'ai réalisé en 1987, Les vivants piliers de l'Erdre. Ce monument public a été conçu pour célébrer le paysage de la rivière et pour s'accorder avec lui d'une façon intime, en respectant l'échelle et les usages d'un site qui m'est familier.

En juin 1990, Pierre Perron et Patrice Roturier, invitent à la création *in situ*, cent artistes inspirés par la beauté du paysage au cours de la grande manifestation *Les Déjeuners sur l'Erdre*.



[Depuis son atelier, Pierre Perron observe le paysage de l'Erdre]

Pierre Perron est un artiste plasticien, professeur et chercheur en art.
Son regard ouvert sur le monde, l'a conduit à approfondir la question du paysage vivant.



[Il présente les vingt tableaux de la série "Les états de l'Erdre"]

*Je suis le témoin depuis mon enfance de la longue succession des métamorphoses de ce grand espace que j'ai découvert il y a soixante ans.
Pour révéler les raisons de sa beauté, je veux définir par la théorie et la pratique de mon art, un paysage inspiré, face au miroir qu'il me tend.*

France Culture, Départementales, *Le Paysage de l'Erdre*
Interview par Claude Hudelot, 23 nov.1978



[Vue générale de l'atelier et de la maison de Pierre Perron]

Je suis resté fidèle à ce paysage que j'explore depuis mon plus jeune âge.

Travaillant dans cet atelier depuis 1956, et habitant la maison voisine depuis 1985, je suis évidemment impliqué dans la construction et dans l'entretien de ce paysage au même titre que tous mes voisins.



[Depuis l'atelier, le regard se porte sur la vallée de l'Erdre]

Mon atelier et mes archives occupent un ancien belvédère. Il fut construit vers 1820, pour la belle perspective qui se déploie sur la Vallée de l'Erdre, par les habitants du domaine de la Poterie, fervents amateurs du paysage.

France Culture, Le pays d'ici, En barque sur l'Erdre
Interview par Sylvie Andreu, 1er déc.1988.



[Réunion d'un collectif de militants au bord de l'Erdre]

En vertu d'un amendement de la loi sur l'eau concernant la servitude du marchepied, voté sans précaution le 30 déc. 2006, un collectif de militants improvise un nouvel usage sur les rives vivantes, en tentant d'y tracer un chemin pour les marcheurs.



[Un groupe munis d'outils pour la dévégétalisation des rives]

Depuis cette date, plus d'une centaine d'incursions ont eu lieu dans les jardins de la vallée de l'Erdre pour y imposer un passage en force. Mais l'usage des territoires au bord de l'eau demande des aménagements adaptés à la nature des sols et au niveau de l'eau, pour transformer une rive vivante en berge, en quai ou en levée, selon la fonction que l'on voudrait donner à ce lieu.



[Des militants "débroussaillent" des zones naturelles pour préparer...

Sans égards pour la biodiversité, les militants inventent des franchissements de fortune par dessus les obstacles naturels, ruisseaux ou dénivelés, coupent des arbres, comblent des marais, et éliminent toutes les plantes protégées gênantes pour justifier leur action.



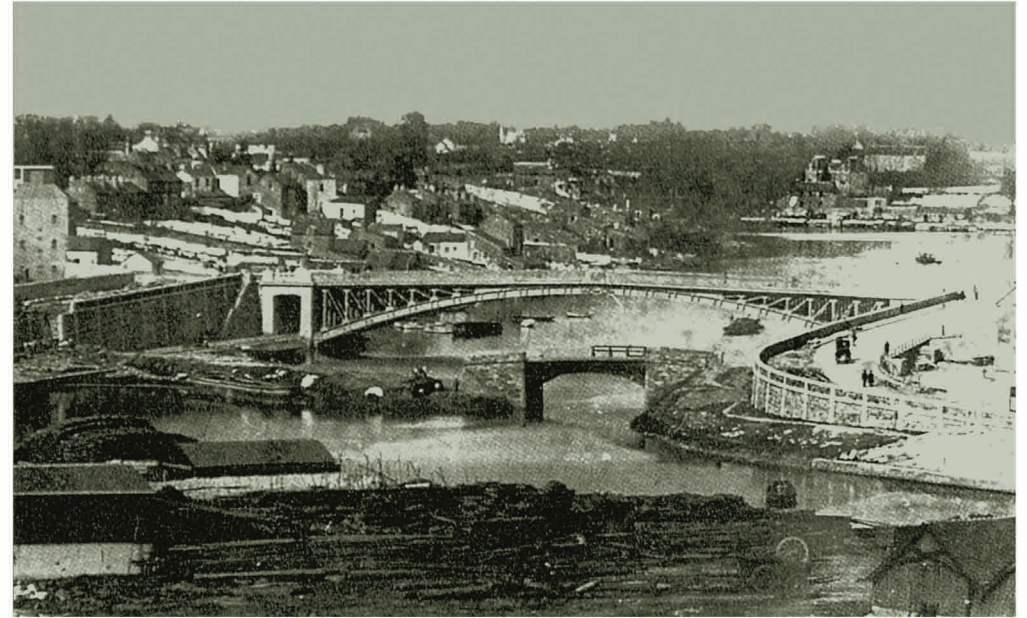
... le passage de manifestations sur les rives détruites]

Imposer une voirie sur toutes les rives des rivières navigables de la France, entraîne une rupture écologique continue entre versants et plans d'eau. Une telle décision prise sans projets d'urbanisme à l'échelle des paysages, ni véritables enquêtes d'utilité publique, ne peut pas légitimer la disparition en ces lieux, de la zone humide vivante et féconde.



[Les vasières de l'estuaire de la Loire à marée basse]

À l'origine, la vallée de l'Erdre, petit affluent de la Loire, au fond de son estuaire, était fortement soumise aux marées de l'océan. Deux fois par jour la vallée était tour à tour inondée et marécageuse. Au VI^e siècle, l'évêque Félix édifie un barrage avec un déversoir pour fixer définitivement le niveau de l'eau. Cette rivière imprévisible a pris depuis la forme d'une calme série de lacs de retenue.



[Les vestiges du barrage de St Félix au nord de Nantes en 1880]

Cet aménagement a permis les conditions d'existence d'un paysage qui se sont maintenues pendant quinze siècles. Le branchement du canal de Nantes à Brest sur l'Erdre au XIX^e et le remplacement du barrage par une écluse dans la ville de Nantes n'ont rien changé à l'état du cours d'eau de l'Erdre.

Ministère des Travaux publics, *Guide officiel de navigation intérieure* 1903. p211, p 439 et suiv. Navigabilité de l'Erdre.



[Les parcs, les jardins et les champs donnant sur la rivière]

Au cours de ces quinze siècles les hommes ont cultivé les versants d'une vallée donnant sur les plans d'eau apaisés.

Une collection d'ouvertures en vis à vis, les échappées entre les frondaisons, ordonnent l'ensemble d'un "paysage composé".

La Vallée de l'Erdre est un site classé dès 1930.

Il est préservé comme Grand Paysage depuis 1998.

Julien Gracq, *La Forme d'une Ville*, 1985 éditions José Corti
Pages 138-144.



[L'activité humaine sur les plans d'eau et sur les versants]

Malgré la proximité d'une grande ville et la menace de l'étalement urbain, la confrontation harmonieuse des activités paysagères et nautiques s'exerce dans la Vallée de l'Erdre, un pays cultivé et habité pour un plaisir partagé, dont la beauté est reconnue depuis la Renaissance.

Cent mille visiteurs empruntent chaque année la voie fluviale pour jouir du spectacle d'un paysage vivant fabriqué par ses habitants.

France Culture, *Le pays d'ici, Le Grand Paysage de l'Erdre*
Interview par Yves Aumont, 21 oct.1997.



[Les sites sans horizon, vallées profondes, forêts etc.]

Comment définir un paysage ?

Le paysage est le résultat de la fabrication d'un pays dans un site donné.

La clairière est l'embryon d'un paysage. C'est le départ d'une colonisation dans le site de la forêt primitive, impénétrable et protectrice à la fois.

Site, pays, paysage, territoire ?

Il faut distinguer le sens de tous ces termes qui définissent un lieu déterminé suivant les usages que l'on envisage pour se l'approprier, le cultiver ou pour le contempler.



[Les grands sites sur l'horizon de l'Océan]

Qu'est-ce qu'un site ?

C'est un grand espace naturel.

Aussi intéressant qu'il soit, il n'est pas un paysage à proprement parler, tant que l'activité humaine n'y a pas imprimé sa marque.

Dans le langage commun, le terme paysage peut s'appliquer par extension de sens, à l'aspect d'un site naturel que l'on visite, ou même à l'image que l'on a prise de ce site (une photo, un tableau etc.).



[Activité humaine dans un espace rural]

Et le pays ?

Le mot pays, en latin pagus, vient de pax, la paix.

Le pays résulte de la civilisation de la nature dans un site pacifié.

Pays s'oppose à contrée qui se présente comme un espace adverse, inconnu, inhospitalier, voire ennemi.



[Activité humaine portuaire dans un espace maritime]

Un pays qu'il soit accueillant ou difficile d'accès par les conditions du site, est aménagé pour être viable en prévoyant l'organisation de sa défense et de ses échanges commerciaux, en adoptant des manières de vivre, un style et même une esthétique.

Le paysage portuaire se constitue sur le site d'une île, parce qu'il s'y présente un abri naturel dans la structure de la barrière rocheuse et que des marins-pêcheurs ont décidé d'y établir leur pays.

Revue 303 Art, recherches et créations, n°21 *Les couleurs d'Yeu*
par Pierre Perron



[Paysages du vignoble]

*Le paysage, c'est la fabrique d'un pays par les habitants, comme, le jardinage est la fabrique d'un jardin par le jardinier.
Dans le vignoble, les moulins tournent dans le vent sur le haut de la colline et les vignes sont plantées à l'abri de celle-ci.*

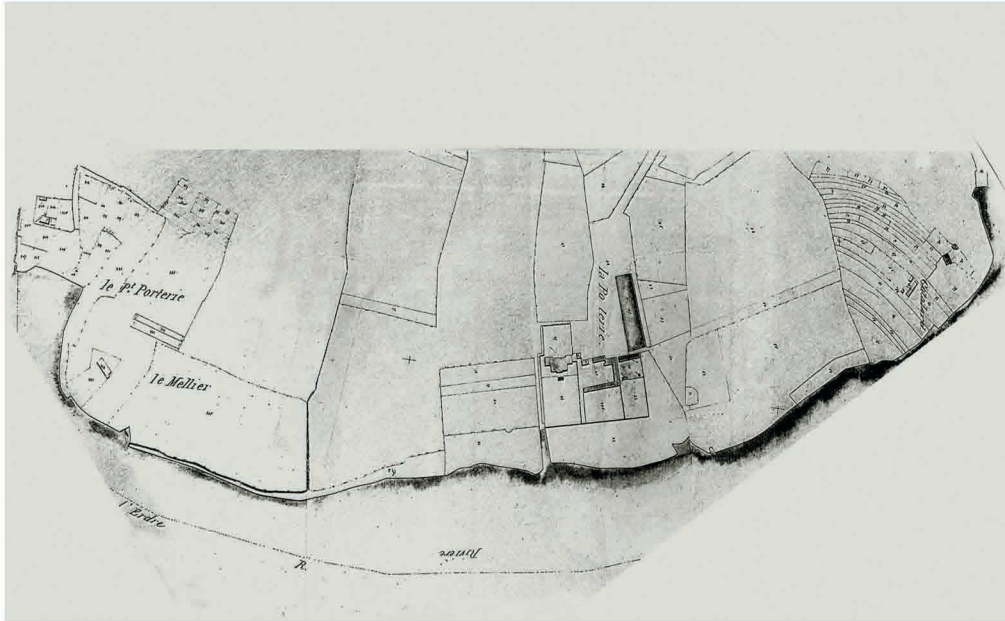
Université Permanente, Le paysage et son image,
Conférence, 16 avril 2007



[Paysages industriels]

Les paysages intimes ou grandioses, sont de toutes sortes, ils peuvent être ruraux, urbains, industriels. L'organisation de nouveaux espaces d'activités font apparaître des paysages dont la beauté est manifeste quand le site s'y prête, quand l'échelle de l'architecture y est respectée et quand s'y affirment de magnifiques symboles de notre modernité.

Le marais poitevin, 1997, *Victoire de la Géométrie*, expo.dans la Salle à tracer, Anc. Chantiers Dubigeon. Les ressorts du paysage.



[Parcellaire du XIX^e siècle]

Qu'est-ce qu'un territoire ?

Le territoire, c'est le découpage administratif, juridique et politique du sol par la sectorisation, le zonage, le cadastre, les frontières etc., pour une mise en ordre des usages, à déterminer par des limites précises dans l'espace géographique.



[Parcellaire actuel]

*La création d'un nouveau territoire pour délimiter la pratique d'un nouvel usage, peut engager des conflits si le projet oublie les usages préexistants.
Un paysage en équilibre peut être menacé quand pour des raisons d'utilité et de priorité, par facilité ou par négligence, son aménagement ne tient pas compte des conditions de son existence.*



[Marquages au sol sur la berge sous les ponts de la Jonnelière]

Une forte pression de l'étalement urbain crée, dans l'urgence, les aménagements au cas par cas, sans prévoir le long terme. Sur un même lieu, la saturation des activités entraîne des conflits d'usage.



[L'amorce d'une voie de circulation routière sur berge]

Dans les années 90, une pénétrante routière est prévue sur la vallée de l'Erdre, à la manière des voies rapides sur les berges de la Loire. Le projet est rejeté grâce à l'inexistence d'une quelconque antériorité de voie publique sur les rives. Pour parer à ces menaces, en 1998, une charte a précisé les principes du classement Grand Paysage qui préserve la vallée de l'Erdre.

DIREN des Pays de la Loire Charte de la Vallée de l'Erdre, 1998.



[Une compagnie de judelles picorant sur la rive]

En 2006, un amendement à la loi sur l'eau modifie *la servitude du marchepied* qui autorise le batelier à débarquer sur une rive en cas de manœuvre. Cette servitude s'étend au cheminement des foules dans les espaces naturels sur toute la longueur des rives, et sur une largeur de 325 cm à partir de l'eau, en contradiction avec les conditions de la biodiversité.



[Les conditions de la biodiversité sur les rives de l'Erdre]

Un bord de rivière est aussi utile pour la biodiversité qu'une haie. Qualifier ces milieux de "délaissés" pour légitimer le passage d'une voie de communication ou d'une piste de sport, est une erreur écologique. Les espaces de loisirs doivent limiter leur extension pour respecter aussi les rives marécageuses, siège d'une vie intense.

Édouard Bureau, Musée d'histoire naturelle de Paris, Compte-rendu de l'Excursion botanique dans la Vallée de l'Erdre en août 1892.



[Pierre Perron présente la série des vues de Gujan-Mestras]

Alors, comment faisons-nous pour nous accorder aux conditions du paysage ?

Quand je peins le paysage ostréicole de Gujan-Mestras, ce n'est pas la convention du pittoresque qui m'intéresse, c'est comment l'habitant aménage le site qui lui est réservé pour son travail. Comment les ostréiculteurs s'adaptent aux contraintes du site, du territoire, des matériaux, du climat et des usages.



[Le paysage ostréicole du Bassin d'Arcachon]

Les activités des "paysans de la mer" ordonnent un espace portuaire par des constructions vernaculaires en matériaux récupérés, créant de magnifiques variations sur le tracé régulateur de parcelles carrées alignées dans un système donné. La culture de l'ingéniosité se déploie en ce lieu dans toute la beauté de sa composition, exaltée par les vives couleurs signalétiques des bateaux et par les matières patinées par les vents marins.



[Lecture d'un paysage de rive regardé au fil de l'eau]

Au cours du déroulement des rives de l'estuaire de la Loire, s'impose à notre regard, la beauté géante des activités industrielles créatrices d'un paysage en continue évolution.

Xavier Cantal, 2006, Film pour l'installation de l'Ensemble Skene, *Le fleuve rêvé de Jules*, au Musée Jules Verne de Nantes.



[Déroulement de la longue image de l'estuaire]

L'image de l'énergie humaine se lit dans le spectacle de ces établissements énormes. Et pourtant, ils sont à l'échelle de l'immense espace naturel de l'estuaire. Difficile d'imaginer au cœur de Nantes, la Centrale de Cordemais, un édifice dont les cheminées mesurent trois fois la hauteur du plus grand bâtiment de cette ville, la fameuse Tour Bretagne !

Nantes Métropole magazine 2007. *Splendeur de la lumière* p.15 et *La longue image de l'estuaire*, p.42-43.



[La pointe de la Fosse vue du goulet de Fromentine...

... au sud de l'île de Noirmoutier]

Pourquoi en 1960 as-tu éprouvé le besoin de peindre ce lieu déshérité au sud de l'Île de Noirmoutier ? Dans ce paysage de la côte vendéenne, se lit la volonté aventureuse de se défendre contre les éléments: des hommes ici se sont acharnés à protéger contre vents et marées leur lieu de vie en équilibre sur l'instabilité des sols dunaires, à l'extrémité d'un cordon littoral balayé par les vents et rincé par de violents courants marins.

En maîtrisant cette nature marine pour surnager, survivre, vivre au-dessus, les hommes peuvent tout faire, pêcher et bâtir, manger et demeurer, exister et aimer, prévoir le temps et traverser la mer à pied. Ainsi, toute contrée où l'homme exerce son emprise, génère un paysage inspiré initiant le regard du peintre.



[Le long des rives...

...de Mazerolles]

Un vrai paysage est toujours singulier. En quoi le paysage de la Vallée de l'Erdre est-il singulier ?
Quand les hommes sont venus s'installer dans cette contrée sauvage, ils se sont attachés à en faire un pays. Pour amplifier la lumière du ciel et pour exploiter la terre, ils ont défoncé la sombre forêt hercynienne et pour se transporter en lieu sûr, ils ont ouvert à leur embarcations de larges plans d'eau en inondant définitivement l'espace impénétrable d'un grand marécage soumis aux marées de l'estuaire.

Certains parmi nous, cherchent un lieu qui n'intéresse personne parce qu'il est inconnu, pas cher, difficile d'accès, en friche... puisque leur imagination créatrice leur souffle qu'en le cultivant, il pourrait devenir magnifique.
Le paysage, l'aspect d'un pays, est un bien immatériel qu'il suffit de contempler sans avoir besoin de se l'approprier ou de l'envahir. Ainsi le visiteur enrichit son esprit quand le spectacle du monde s'offre à son regard.
Le paysage n'est pas un bien de consommation.



[Échappée sur la rive de l'Erdre (état actuel)]

Les conditions d'émergence d'un paysage sont longues et progressives. Avant que l'on prenne conscience de sa beauté, ses conditions d'existence dans la durée sont fragiles. Les protections d'un paysage même s'il les mérite, sont incertaines. Le paysage campagnard dépend des cycles de la végétation. Quand les arbres bicentenaires auront disparu, d'autres partis-pris paysagers verront le jour. Sous la responsabilité de ses jardiniers, la volonté de sauvegarder ce grand paysage vivant, témoignera de la longue histoire de notre civilisation.



[Si la rive était fermée par une voie sur berges (montage virtuel)]

Quand l'esprit des lieux se fige, prisonnier des réglementations d'un territoire saturé d'usages, la minéralisation du paysage n'est pas loin. Mauvais signe, l'apparition dans les sentiers de signaux routiers qui incitent à faire ce qui est interdit ! Le paysage est une culture. Il s'impose dans l'imaginaire des hommes avec une telle force qu'il est reconnu et respecté. Suffirait-il d'un passage en faiblesse pour qu'il soit délaissé ?... alors qu'il faudrait le réinventer. Comme les grands jardiniers du XIX^e ont su le faire. Pour la dernière fois? Pas sûr !

TEXTES CITÉS EN RÉFÉRENCE

Les textes publiés dans la dernière partie de cet ouvrage,
ont servi à l'élaboration du scénario pour le film Le Grand.Paysage de la Vallée de l'Erdre.
Ils ont été écrits par Pierre Perron entre 1987 et 2015, pour accompagner diverses manifestations,
expositions, publications, conférences et prises de position concernant la question du paysage.

UNE LEÇON DE LA GÉOGRAPHIE

La culture des paysages

Le principe du "regard orienté", un thème important de mes recherches depuis de nombreuses années, sur la question du paysage, m'a conduit à formuler cette hypothèse: c'est la préparation phénoménologique du spectateur qui donnera à sa perception plus d'acuité, à son analyse plus de discernement et, en définitive, à son émotion plus de plaisir, en dévoilant les raisons du spectacle qui s'offre à sa réflexion.

Le paysage du marais poitevin, est-il encore naturel ? Serait-il devenu culturel ? Peut-être ! Mais pour moi, depuis mille ans, par l'immense travail des hommes, ce paysage n'a pas été dénaturé, mais cultivé. Et cette modification me semble aussi naturelle que celle exercée par les taupes, les castors ou les campagnols. Pourquoi un tel effort ? La récolte ! Agrandir la terre nourricière. Incertaine la mer s'en va, la mer revient,

elle hésite à revenir, à repartir. Alors, il suffit d'une digue pour l'empêcher de revenir et d'un canal pour la faire s'en aller, elle et son sel. Une nature désordonnée, indécise, vaseuse devient droite, volontaire, ferme. C'est la maîtrise d'un sol en état de faiblesse ! Pour établir cette régularisation, qui a tracé ces traits ? Aux méandres inertes de la Sèvre niortaise, s'opposent des lignes droites : qui a tiré ces canaux ?

La conquête pacifique de ces grands territoires me fait songer à la patience, au courage et à l'intelligence de ces hommes. Mon art qui se veut pourvu d'une forte simplicité, voudrait ainsi en rendre l'image, ou plutôt l'hommage qui leur convient.

Ma peinture ne représentera donc pas ce beau paysage mais la volonté des hommes qui l'ont composé. Je lui donnerai pour titre : Victoire de la Géométrie.

LE PAYS DE L'ERDRE

Au fond de l'estuaire de la Loire, un barrage est construit à Nantes au VI^{ème} siècle contre le brutal courant des marées du grand fleuve qui déborde deux fois par jour dans la basse vallée de l'Erdre. C'est l'Erdre retenue qui désormais se déversera dans la Loire. Ainsi le peuple des Nantais a transformé ce ruisseau affluent au milieu de marais dangereux, en une suite de lacs poissonneux entourés de champs fertiles. Parce qu'elles ne s'entendaient pas, l'Erdre et la Loire furent séparées pour des siècles par la volonté créatrice des habitants.

Quand ils veulent la paix, les hommes fabriquent le paysage.

Le paysage est l'aspect d'un pays. C'est l'image de l'activité des habitants d'un pays. Il n'appartient à personne en particulier. Il est simplement l'œuvre collective des habitants de ce pays et c'est ce paysage lui-même qui nous offre tous les points de vue possibles sur ce qui fait sa réputation. Notre civilisation a pu engendrer et conserver en vie, au cours des siècles, un beau paysage.

C'est un patrimoine commun mais il est hélas, l'objet de toutes les convoitises pour s'en attribuer le mérite !

Le paysage est d'intérêt général mais il n'est pas un bien matériel. En aucun cas, il ne peut être considéré par ceux qui le visitent, comme un privilège accordé à ceux qui le cultivent.

En conséquence, il ne devrait pas être utilisé par ceux qui nous gouvernent, comme un enjeu de récupération électorale.

N'en faisons plus le prétexte aux démonstrations de la bonne ou de la mauvaise conscience des uns ou des autres.

L'impossibilité légale d'urbaniser la rive en site classé, ne peut être contournée par la création d'une "servitude" de passage intensif qui ne tient compte ni de l'état des sols inadaptés à cet usage, ni de la fragilité de la végétation des rives, car les travaux de voirie engagés pour y remédier modifieraient définitivement un paysage protégé par la loi.

De très belles promenades existent depuis longtemps dans cette vallée. Les décideurs ont le devoir de réfléchir dans le cadre de l'application raisonnée du Code de l'Environnement et de la Charte de qualité de la Vallée de l'Erdre 1998, sur l'utilité publique d'y créer de nouvelles voiries qui, sans apporter rien de plus, nous poseraient tant de problèmes quant à la préservation d'un grand site menacé par l'extension de la grande ville voisine. Il va de soi que toute tentative d'urbanisation improvisée, aussi subreptice soit-elle, conduirait vers un désastre écologique et environnemental le site irremplaçable de la vallée de l'Erdre, un site fragile qui est librement et largement accessible au regard des visiteurs attentifs, mais qu'il faut désormais préserver du piétinement de la foule. Conscients de leur implication dans l'entretien de ce patrimoine commun que représente la vallée de l'Erdre et respectueux des lois de l'environnement, les habitants refusent d'être les complices de cette viabilisation systématique de la rive qui va à l'encontre de leur conception d'un paysage, ce paysage dont ils sont jusqu'à présent les seuls responsables.

Si le paysage de l'Erdre sort vainqueur de toutes ces controverses, c'est qu'il aura réussi à pacifier, une fois pour toutes, les hommes comme il a réussi à pacifier la nature.

Revenons en pensée à l'heureuse initiative de l'évêque Félix, le bien nommé, inondant par un barrage la vallée marécageuse de l'Erdre. C'est, au VI^e siècle, l'acte de fondation d'un paysage artificiel

très original en effet, puisqu'il permet, grâce à la faible variation du niveau régularisé de cette rivière, d'envisager la culture et le jardinage jusqu'à la rive, dans cette zone vitale de filtration entre le sol et l'eau.

Partout où elle reste possible, la continuation de cette pratique horticole, en s'accordant à la protection et à la reconstitution des zones humides naturelles, entretiendra la variété des séquences paysagères qui rythment le défilement des rives. C'est la raison même de ce paysage composé que célèbre Julien Gracq, un paysage ouvert fondé sur le rapport harmonieux entre la nature et la culture. Voilà pourquoi ce paysage vécu et toujours vivant mérite d'être cultivé par ses propres habitants.

Pierre Perron

Cahiers de l'Académie de Bretagne. 2009

LA VERITABLE HISTOIRE DE L'ERDRE

Depuis quarante ans, les rives de l'Erdre ont subi des attaques par vagues successives pour en justifier l'expropriation rampante. Si nous n'y mettons pas un terme, nous aboutirons à l'urbanisation bâclée et définitive d'un grand site classé exceptionnel de parcs et de jardins jusqu'en bordure de l'eau. Le niveau de l'Erdre est fixé depuis 15 siècles grâce au barrage de la Chaussée de Barbin à Nantes remplacé au XVIII^e, puis au XX^e, par une écluse, pour empêcher les remontées des marées et des débordements de la Loire dans le bassin de cette rivière. Lors de la construction du canal de Nantes à Brest, les plans d'eau trop larges de l'Erdre ne furent pas canalisés parce qu'il aurait fallu construire 20km de levées de chaque côté du chenal navigable, grands travaux inutiles puisque les bateaux désormais motorisés n'avaient plus besoin du halage.

1. L'Erdre n'a jamais été aménagée ni pour le halage, ni pour le marchepied, mais la légende des "chemins de halage" est entretenue jusqu'à nos jours sur le thème polémique de l'appropriation de l'espace public par des propriétaires "voleurs des rives", depuis les années 70 ! (cf.: l'article de Ouest France, du 7 janv. 2006, écrit à partir de documents de procédure détournés, et dans l'article de Presse Océan du 8 oct, 2010, lire la dénonciation calomnieuse de la privatisation des rives par leurs propriétaires).

2. L'administration ordonne la destruction totale des roselières pour l'appropriation d'un immense plan d'eau par le motonautisme de compétition. La grave érosion des rives qui en résulte, conduira à l'interdiction du ski nautique en 1995.

3. Le projet aberrant d'une pénétrante routière est évité de justesse grâce à l'inexistence d'une quelconque antériorité de voies publiques sur les berges. Un coup d'arrêt est porté en 98 par le classement de la vallée de l'Erdre. Enfin cette vallée semblerait sauvée du désastre.

4. Mais la politique locale par manque de culture et d'imagination, voudrait que sur un territoire déjà saturé d'usages divers, on rajoute la pratique des sports hygiéniques de toute une agglomération, le poumon vert! Pour réaliser cette urbanisation des rives, il faudrait alors tirer un trait sur le Code de l'Environnement, sur le Classement en grand site de 1998 et sur la Charte de la vallée de l'Erdre, soit sur toutes les lois sensées qui préservent la durée d'un grand paysage vivant.

5. Par des leçons déplacées de morale écologique, les membres d'un collectif d'imposteurs "pointent les manquements des propriétaires riverains" et décident d'exercer eux-même la police. Par la destruction méthodique de la végétation constitutive des rives présentée comme un "débroussaillage", ils cherchent à mettre le Ministère de l'Environnement devant le fait accompli, en appliquant à la

lettre la loi sur l'eau détournée pour la circonstance. Par le dénigrement et la diffamation, on accuse les riverains de ne pas entretenir les rives mais de se servir de l'alibi de l'écologie, pour conserver "leurs prérogatives".

6. L'endoctrinement durable de l'opinion publique pour faire croire à la restauration d'un chemin qui n'a jamais existé sur des espaces fragiles, reçoit le pesant soutien du journal local. La consommation des espaces naturels n'est justifiée ni par l'usage ni par l'utilité prioritaire d'une circulation publique indispensable.

7. Les violences de la milice de l'Erdre créent de plus en plus de désordres qui sont d'autant plus indéfendables qu'elle se réclame de l'écologie.

8. Le groupe de pression appelle à son secours entre autres associations, les responsables de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, mais les vrais randonneurs, ceux qui s'interdisent de piétiner les zones sensibles, découvrent à cette occasion que le massacre des rives va à l'encontre de toute la déontologie appliquée à leurs activités. À la fin, le groupuscule se tourne vers les pratiquants du canoë-kayak, mais ceux-ci sont par principe contre l'urbanisation de rives vivantes dont ils sont les premiers spectateurs.

9. Désormais, les tentatives subreptices de modifier les textes législatifs sans rapport avec l'impact de la voirie sur la rive, seront plus difficiles puisque l'attention des législateurs est alertée sur les problèmes posés à l'environnement et sur le véritable enjeu de la préservation des paysages fluviaux.

Comment stopper toutes ces exactions inspirées par la démagogie, le populisme et l'incitation à la haine contre les habitants des rives de l'Erdre qui restent, faut-il le rappeler, les seuls artisans de ce paysage singulier?

Il est urgent de promulguer les arrêtés nécessaires et d'appliquer le Code de l'Environnement pour la sauvegarde d'une magnifique vallée, au lieu d'étirer jusqu'à la nuisance "l'extension des bénéfices" de la servitude du "marchepied" de telle sorte que cette dernière qui n'a jamais concerné le site de Erdre, soit contradictoire à la servitude de site classé.

Pierre Perron, *L'enlissement des procédures*, 2012

L'UTOPIE DE L'ERDRE POUR TOUS

Un objet culturel et singulier, témoin de notre civilisation.

Les habitants des versants de la Vallée de l'Erdre désirent garder la maîtrise d'un grand paysage constitué de parcs, de jardins, de champs et de bois qu'ils cultivent dans un ensemble composé où se découvrent d'anciennes grandes demeures patrimoniales (XVIII-XIXème) parmi un habitat encore dispersé qu'une politique opportuniste voudrait densifier.

Par des procédures juridiques et législatives partant de l'in vraisemblable extension de la *servitude du marchepied*, s'installe progressivement depuis 2006 toute une réglementation pour offrir au public la consommation brutale des rives naturelles et vivantes en s'appuyant sur une idée reçue: *au XXI^{ème} siècle on doit pouvoir marcher le long de toutes les rivières.*

Mais à quelles conditions, s'il n'y a aucune voirie antérieure, un quai, un chemin de halage, pour supporter cet usage?

Un paysage utilitaire, administratif et communicationnel de convention décorative, tel qu'il se manifeste en s'approchant de l'agglomération nantaise, remplace subrepticement un paysage humain vernaculaire, historique et vivant.

Pour contourner la protection du site, le pouvoir exécutif local commande des études d'impacts à sa convenance auprès d'experts bienveillants et les interprète de telle sorte que les obstacles physiques soient jugés suffisamment mineurs pour être "levés au cas par cas".

L'impact d'une banalisation continue des rives de l'Erdre se révélera dans toute sa monotonie quand apparaîtra la voie de circulation sur la berge, après avoir remblayé la rive, enterrée vivante sur des kilomètres.

Cette voirie superflue devrait être consolidée par le compactage et le bétonnage ou emprunter des appontements longeant sans fin la rive à quelques mètres d'elle, en obstruant toutes les perspectives et les vis-à-vis donnant sur les versants et les plans d'eau. En guise de compensation, le décor de convention, à la mode dans les mégalo poles, serait choquant dans cette vallée. Les passerelles interminables ou les radeaux végétalisés, ne sont que de lourdes supercherie s se substituant à l'authenticité de l'esprit des lieux.

Les intérêts particuliers d'un petit groupe de "marcheurs" pour l'usage d'une piste continue le long de la rivière, au mépris de toutes les règles de l'écologie et de l'environnement, sont inconciliables avec l'intérêt général. L'intérêt général, et notre devoir, c'est d'encourager les habitants dans leur magnifique action horticole et paysagère. C'est aussi d'éduquer les visiteurs à la connaissance, au goût et au respect du paysage autrement que par la signalétique des panneaux routiers.

La politique doit faire en sorte que soient préservées les conditions d'existence d'un patrimoine vivant exceptionnel offert gratuitement à la collectivité pour le plaisir de tous ses véritables usagers, ceux qui le contemplent.

La volonté électoraliste "de libérer les bords de l'Erdre", a pour résultats d'augmenter la saturation des usages sur un même territoire, en y concentrant tant d'activités que ces lieux deviennent désagréables pour tous.

Le projet d'un passage des piétons en foule dans les jardins sur la rive n'a été ni exposé ni même étudié. Le tracé d'un chemin sur le bord d'une rivière, n'est pas soumis à l'impérieuse condition d'être *continu et contigu* à l'eau sur toute sa longueur. Sa discontinuité protège les promeneurs et les habitants de l'envahissement du site.

La promenade sur le versant et sur les hauteurs par des chemins publics existants, est bien mieux adaptée à cet usage que le

difficile sentier sur la rive elle-même, et bien moins dommageable pour l'environnement (consistance des sols, filtration des eaux de ruissellement, biodiversité, séquences paysagères en vis à vis, etc.).

L'intérêt général ne consiste pas à favoriser les habitants de cette vallée... ni, à plus forte raison, à leur nuire. L'intérêt général, c'est ici de sauvegarder la beauté d'un grand paysage en préservant les conditions dans lesquelles il doit continuer à vivre.

La beauté du Pays de l'Erdre sera sauvée par tous ceux qui la cultivent, les jardiniers comme les visiteurs, avec toute la considération, toute l'attention et toute l'inventivité que l'on doit lui porter pour maintenir l'esprit de ce grand paysage original.

Le classement du site nous a mis dans l'obligation légale d'assurer la préservation de ce paysage vivant et de favoriser sa continuité dans le temps. Cela n'autorise pas les pouvoirs locaux à concevoir et à fabriquer un paysage technocratique à la place de celui qui a été composé par ses habitants.

Les habitants des versants de la Vallée de l'Erdre détiennent la propriété intellectuelle de cette grande œuvre collective.

Pierre Perron, *L'Erdre patrimoine culturel vivant* (08/10/2010)

Xavier CANTAL- DUPART

Réalisateur/producteur

RÉALISATIONS EN RAPPORT AVEC LE PROJET "LE GRAND PAYSAGE DE L'ERDRE"

FILMS D'ART

- *Géométrie et Couleur*, 1993

Un portrait de Pierre Perron au travers de ses œuvres
La géométrie, la science de la mesure de la terre, la couleur, celle de la perception.

- *La Question d'un Monument*, 1996

Le sculpteur Jacques Raoult réalise la statue en bronze de François Mitterrand pour la ville de Soustons, commune de la résidence de Latché, l'ancienne bergerie du président de la république.

DOCUMENTAIRES

- *Tambours Sacrés*, 1999

À Cuba, une large majorité des habitants pratique la "Santeria". Ce culte issu de l'ancienne civilisation africaine Yoruba, célèbre ses propres divinités aux cours de cérémonies rythmées par trois tambours sacrés, les "batas".

- *Univers Sel*, 2014

Entre Guinée, Benin et marais salants de Guérande, l'histoire de la rencontre et l'échange de savoir-faire entre producteurs salicoles et rizicoles en milieu de mangrove, écosystème fragile, pour un développement économique et protecteur de l'environnement. Une histoire de paysans qui travaillent main dans la main.

EXPOSITIONS

- *Points de vue d'Architectes*, 1991/1992

250 panneaux décrivant le paysage urbain parisien depuis 250 points de vues in-situ

- *100 ans d'Urbanisme*, 2011

Exposition itinérante décrivant sur cent panneaux, l'histoire et les acteurs de l'urbanisme en France.

INSTALLATIONS

- *Fenêtres sur Cuba*, 1995

Des fenêtres vidéos comme autant coups d'œil sur des lieux de vies et d'intimité. Une plongée à l'intérieur de l'univers d'une île diverse et foisonnante de culture et d'échanges.

- *La Longue Image*, 2006

Installation vidéo pour l'exposition "Le fleuve rêvé de Jules", inspirée d'un cours texte autobiographique de Jules Verne décrivant son parcours initiatique vers l'Océan, "comme ces panoramas de théâtre qui se déroulent d'une coulisse à l'autre".

Un travelling numérique ininterrompu sur la Loire, depuis le centre de Nantes jusqu'au port de Saint-Nazaire, dont la vue défile par un hublot, fenêtre immuable par où le paysage se découvre.

PIERRE PERRON

Publications concernant la question du paysage

LIVRES

- *Toutes latitudes* (livre d'artiste, 1994).
- *La Couleur Affichée* (Joca Seria, 2002), catalogue raisonné de l'œuvre graphique de Pierre Perron.
- *Un Cabinet de Dessin* (2003), une commande de l'Institut Français de Barcelone.
- *La Couleur d'une Ville* (Joca Seria, 2006), une grande rétrospective à l'Espace Cosmopolis pour tracer le portrait de la ville de Nantes.

LIVRETS D'EXPOSITION

- *Les déjeuners sur l'Erdre* (1990).
- *La couleur construite* (1991).
- *Le regard orienté* (1993).
- *Landschaften* (Galerie der Siegel, Köln, 1998)
- *Moment donné, les états d'un paysage familial* (lvry 2001).

CRÉATIONS DANS L'ESPACE PUBLIC

- *La Loire industrielle* (La Chapelle-Launay, 1983).
- *Le pin peint* (*Forêt des Landes, Saugnac, 1980-2013*)
- *Le nom d'une fleur, le portrait de Bougainville* (Nantes, 1986).
- *Les vivants piliers de l'Erdre* (Nantes, 1987).
- *La fontaine de l'étoile de la Boissière* (Nantes, 1993).
- *L'Arée*, installation *Un pays fait pour la peinture* (Musée de l'Île de Noirmoutier, La Guérinière 1998).
- *La fontaine des Droits de l'Homme* (Rion-des-Landes, 1999).
- *Le fil et la ronde*, (Les portes de l'an 2000, célébration nationale du millénaire).
- *La très longue image de l'estuaire* (Nantes, 2007) réalisée avec Xavier Cantal, pour *Le fleuve rêvé de Jules*, une installation de l'Ensemble Skene au Musée Jules Verne.



la rive vivante est là dans toute sa beauté
pour être contemplée en passant sur l'eau
c'est le bord fertile d'un jardin cultivé
qui défile sous vos yeux